

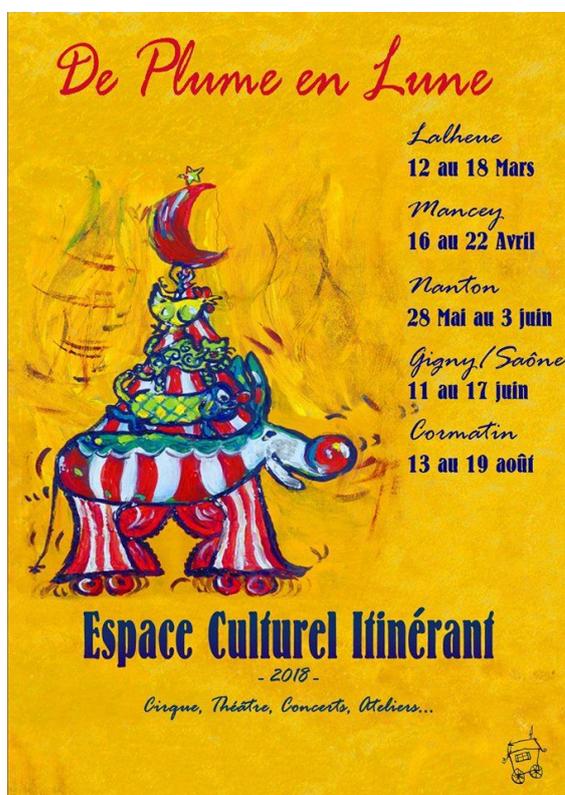
Commune de



Lalheue

Bulletin Municipal Mois de février-mars 2018 N° 401

Ce mois-ci deux évènements :



Les roulottes en chantier
reviennent... **Programme au verso**

Révision du plan de zonage
d'assainissement de Lalheue



Du mardi 6 mars 2018 à 15h au
vendredi 6 avril 2018 à 18h inclus.
Le dossier est consultable en mairie et
sur son site : www.mairie-lalheue.com

SOMMAIRE :

Au Conseil municipal
La Vie de tous les jours
La Parole aux habitants
La Parole aux associations

Secrétariat de Mairie

Mardi de 16h30 à 18h00 - Vendredi de 15h00 à 18h00
Permanence du Maire : Tous les lundis de 17h30 à 18h30
Permanence des adjoints : le 3^{ème} samedi du mois de 11h00 à 12h00
Tél. : 03.85.44.83.59 – E-mail : mairie.lalheue@wanadoo.fr
Site Internet : www.mairie-lalheue.com

AU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2018

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absents ayant donné pouvoir : Sébastien LE DARD à Christian CRETIN.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 26 janvier 2018.

1. Budget principal : ouverture de crédits d'investissement par anticipation

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'engager, de liquider et de mandater une dépense par anticipation sur les crédits d'investissement du budget primitif 2018 pour le paiement de la facture de reboisement de la parcelle de bois à proximité du cimetière. La prestation ayant été réalisée ce mois-ci, le règlement de la facture ne peut attendre le vote du budget. Il précise que les restes à réaliser (3 120 €) sont insuffisants à couvrir la totalité de la dépense (3 808.75 €). **Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le mandatement de la dépense à l'article 2117.**

2. Forêt communale

2.1 Le Conseil municipal, à l'unanimité, sollicite, en complément de la délibération du 16/10/2017, l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2018 des coupes non réglées 9 et 10 (0.05 ha) et fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses comme suit : Abattage du taillis et des petites futaies : 30.04.2018 / Vidange : 30.06.2018

2.2 M. le Maire fait part au Conseil de la vente de chênes sur les parcelles 24 et 25. Le produit de la vente escompté s'élève entre 14 600 € et 18 600 € en 2018 (110 € à 140 € /m3).

2.3 La création d'une place de dépôt empierrée est prévue sur la parcelle 9 à l'entrée de la Sommière du milieu afin de permettre le chargement des grumes hors voirie. Le montant des travaux s'élève à 27 000 €. Des subventions de 30 à 40 % sont escomptées pour cette opération.

3. Subventions 2018

Le Conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention :

- **Syndicat du cheval de trait : 100 €**
- **Lalheue Pierres d'Autrefois : 350 €**
- **Association Les PEP71 : 30 €**
- **CIFA Jean Lameloise Mercurey : 60 €**
- **Centre d'éducation motrice « Jean Marie Arnion » Dommartin : 25 €**

4. Remboursement d'une concession cimetière

Suite à une erreur de concessionnaire pour le renouvellement d'une concession au cimetière, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le remboursement de la somme de 104 € à Mme PRIN, domiciliée à SAINT-CYR.

5. Personnel communal : modalités de compensation des heures supplémentaires et complémentaires

A la suite d'une location, l'agent communal a dû effectuer 3 heures complémentaires de ménage. Les agents communaux pouvant être amenés à effectuer des heures en raison des nécessités de service, M. le Maire propose au Conseil de délibérer en faveur d'une rémunération des heures pour l'ensemble des employés communaux. **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le paiement des heures complémentaires effectuées par l'agent et décide de modifier le règlement intérieur de location de la salle communale comme suit :**

« Si les locaux ne sont pas rendus propres par les utilisateurs, la commune sollicitera une entreprise de nettoyage et le montant de la prestation sera facturé au locataire en complément des frais de location ».

- Questions et informations diverses :

- Deux peupliers dangereux prêts à tomber doivent être élagués à proximité de l'habitation de M. BLIN au Buisson Roncin. Le montant du devis s'élève à 690 €.
- Enlèvement des thuyas le long du mur du cimetière : le devis s'élève à 660 €.
- Les radiateurs de la salle des fêtes et de la bibliothèque sont hors service : En raison de nombreux dysfonctionnements et d'un mauvais rendement, M. LE DARD préconise leur remplacement. Le Conseil valide le devis de l'entreprise REBILLARD pour un montant de 1276 €. Les crédits seront inscrits au budget 2018.
- Rue Jean : Suite aux travaux dans le bois, la zone est très sale et dégradée. La commission des Bois se rapprochera des professionnels et de l'ONF.
- L'eau stagnante dans les fossés, notamment rue Jean, provient du fait que certains riverains ont bouché leur fossé empêchant ainsi l'écoulement normal des eaux. Le Maire sollicitera prochainement les propriétaires concernés pour nettoyer leur fossé. Dans un souci d'efficacité et d'économie, le Conseil propose de mutualiser la prestation (mairie/propriétaires). Un courrier leur sera prochainement envoyé pour solliciter leur accord.

La séance est levée à 21h55.

Prochaine séance : Lundi 26 mars 2018 à 19h00

LA VIE DE TOUS LES JOURS

VENTE DE HOUPPIERS :



Des têtes de chêne vendus par lot, coupes 34 et 35, sont encore disponibles.

Pour toute info, s'adresser à :
Mme MULLER 0619841126
ou à M. BECK 0607187924

BUREAU DE POSTE DE NANTON



LA POSTE

**Jours et horaires
d'ouverture :**

**Du lundi au vendredi
de 14h00 à 17h00**

CARTE GRISE :



IMMATRICULER UN VEHICULE D'OCCASION

La démarche s'effectue :

soit en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) : <https://ants.gouv.fr> ou sur une plateforme agréée par les services de l'Etat.

Un dispositif de copie numérique (scanner, appareil photo, smartphone ou tablette avec fonction photo) sera nécessaire.

soit auprès d'un professionnel habilité :

A proximité TOP REMORQUES (Varennes-le-Grand).
Des frais de dossier seront comptés en supplément de la carte grise (36 €). Tél. : 03 85 44 18 00

Pour toute info supplémentaire :

<http://www.saone-et-loire.gouv.fr>

(rubrique démarches administratives)

LES FREQUENCES DE LA TNT CHANGENT A COMPTER DU 24 AVRIL 2018



Pourquoi ? Pour favoriser le déploiement du très haut débit mobile.

Qui est concerné ?*

Les changements concernent surtout les foyers recevant la télévision par antenne râteau

(par voie hertzienne terrestre) car il en résultera la perte de certaines chaînes de télévision. Il vous faudra donc procéder à une recherche de chaînes à partir de la télécommande ou de votre adaptateur TNT. Si malgré tout, vous ne retrouvez pas tous vos programmes TV, une aide de l'Etat pourra vous être accordée (résidences principales exclusivement), sans condition de ressources et sur facture de travaux réalisés :

- 120 € TTC maxi pour adapter votre antenne râteau individuelle
- 250 € TTC maxi pour passer à un mode de réception alternatif à l'antenne râteau (satellite, câble,...).

*Les foyers recevant la télévision par un autre mode de réception (ADSL, satellite, câble...) ne sont normalement pas concernés. Le cas échéant, il faudra contacter votre fournisseur d'accès pour retrouver une bonne réception.



Enquêtes publiques

COMMUNE DE LALHEUE (71240)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RÉVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 1 DU 23 JANVIER 2018

Maitre d'ouvrage : Commune de Lalheue, représentée par son maire M. Christian CRETIN.

Objet de l'enquête : Révision du zonage d'assainissement.

Les caractéristiques du projet figurent dans le dossier soumis à enquête, comprenant notamment une notice explicative, un plan ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et déposé en mairie de Lalheue, 13, route de la Chapelle.

Des renseignements techniques complémentaires concernant le projet peuvent être sollicités auprès de M. LOURADOUR, bureau d'études NALDEO, à romain.louradour@naldeo.com

Durée de l'enquête : Pendant 32 jours consécutifs, du mardi 6 mars 2018 à 15 heures au vendredi 6 avril 2018 à 18 heures inclus.

Affichage de l'avis : A la porte principale de la mairie.

Cet avis est également publié sur le site internet de la commune : www.mairie-lalheue.com

Dépôt du dossier :

Version papier : Mairie de Lalheue, siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture habituels, soit les : Mardi de 16 h 30 à 18 heures et vendredi de 15 à 18 heures.

Les personnes intéressées pourront éventuellement signer leurs observations et propositions sur le registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur et déposé à cet effet. Celles-ci pourront être également adressées au commissaire enquêteur, par écrit, à la mairie ou par voie électronique à l'adresse : mairie.lalheue@wanadoo.fr (mention en objet "zonage d'assainissement") pendant la durée et avant la clôture de l'enquête.

Les observations transmises par voie électronique seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public sur le site internet de la commune, celles transmises par voie postale annexées au registre d'enquête déposé en mairie.

Version électronique : Le dossier sera mis en ligne, pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet de la commune.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique, disponible pendant toute la durée de l'enquête, au secrétariat de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Commissaire enquêteur chargé du déroulement de l'enquête : M. Dominique MONTAGNE, ingénieur principal à la retraite. Il recevra le public en mairie, les :

- Mardi 6 mars 2018 de 15 à 18 heures
- Vendredi 23 mars 2018 de 15 à 18 heures
- Vendredi 6 avril 2018 de 15 heures à 18 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairie de Lalheue et sur le site internet de la commune.

A l'issue de la procédure, le projet sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

868335600

LA PAROLE AUX HABITANTS



8

Conscrits

Nous vous proposons une rencontre amicale intergénérationnelle.

Un repas au restaurant et une photo de classe sont prévus le 22 avril 2018 à midi.

Pour de plus amples renseignements et réservation (avant le 5 avril 2018), merci de contacter :

Marie-Thérèse CLERC 03 85 44 93 85 Catherine BIEVRE 03 85 44 73 80



LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



A.S.L : Quoi de neuf à Lalheue ce mois-ci !

De Plume en Lune Mars Lalheue



Cinéma - Wallace & Gromit «Cœurs à modeler»

Lundi 12 19h Ouverture de la tournée
Vin d'honneur.

Mercredi 14 Journée Cinéma
17h Wallace & Gromit
«Cœurs à modeler» de Nick PARK. Film d'animation en pâte à modeler. À partir de 6 ans. Entrée 4,50€ et 2,50€.



20h30 «Ôtez moi d'un doute»
de Carine TARDIEU (comédie, drame) avec François DAMIENS, Cécile DE FRANCE, Guy MARCHAND. Entrée 4,50€ et 2,50€.



Judi 15 10h «Les Mères Noël»
Spectacle Tout Public - Cie Roulottes en Chantier. Clown / Théâtre. Entrée 4,50€ et 2,50€.

Vendredi 16 20h Soirée Jeux de société
Entrée Libre.

Samedi 17 8h P'tit déj. Citoyen
Petit déjeuner jusqu'à 11h au profit des Restos du Cœur - 5€



19h30 «La vie en rose»
Théâtre musical. À partir de 14 ans. 1h10 Compagnie Maroles et Pusiq avec Anne COSSIO.



21h30 : Concert ARK
Trio Jazz. Avec Clément et Christophe DRIGON / Benoît KELLER.
Pass Soirée 10€ - Concert 5€

03 85 90 92 04 / 06 10 69 75 68
facebook.com/de-plume-en-lune
www.roulottes-en-chantier.com
Office de Tourisme Entre Saône et Grosne
à Sennecey-le-Grand



Restauration rapide et boissons sur place. En partenariat avec : la Mairie de Lalheue, l'ASL.

ATELIERS RECREATIFS à l'atelier municipal

La réunion d'information du jeudi 22 février a permis de décider que

NOS « ATELIERS » AURAIENT LIEU CHAQUE JEUDI de 14H30 à 17H30

Nous vous y attendons nombreuses et nombreux, A très bientôt, MJ. RENAUD



Lalheue
12 au 18 Mars

Mancey
16 au 22 Avril

Nanton
28 Mai au 3 juin

Gigny/Saône
11 au 17 juin

Cormatin
13 au 19 août